



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon, le 14 février 2018

Monsieur le Maire
Maire de Saint Désert

**L'inspecteur d'académie
- directeur académique
des services de
l'éducation nationale**

Affaire suivie par :
Anne-Sylvie Rouyer
Chargée de mission
Rythmes scolaires

Téléphone
03 85 22 55 85
Télécopie
03 85 22 34 46

Courriel
rythmes.scolaires71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Monsieur le Maire,

Vous avez informé Monsieur Perrin, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Chalon 1, de la nécessité de modifier les horaires de l'école maternelle et de la classe de CP à compter du lundi 26 février 2018.

Conformément à votre demande, les horaires seraient les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 09h00 à 12h00 et 13h30 à 15h45
Mercredi..... 09h00 à 12h00

Aussi, cette adaptation apportant des réponses synonymes d'amélioration du service rendu aux élèves et respectant la durée réglementaire de la pause méridienne, je vous accorde l'autorisation de modifier vos horaires à compter du lundi 26 février 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien BEN